

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL et E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER et B TEYSSIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES, R MOULIN, P DUPONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET B SOUCHE (proc de F CHASSON et M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 10

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 30/11/2021

Secrétaire de séance : JL ARNAUD

Absents : D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA et O BOISSIN.

Objet : Débat sur l'exercice de la politique annuelle de l'Urbanisme.

Le Président rappelle que l'article L.5211-62 du CGCT, créé par la loi ALUR dispose que «Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. »

Le débat doit traiter de tous les sujets relevant du domaine de l'urbanisme (droit des sols, préemption, documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Cartes communales, SPR ...).

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est compétente en matière de PLU, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, en annexe de la présente délibération, un document dressant le bilan de l'exercice de la politique locale de l'urbanisme en 2021 est proposé comme base au débat en séance de ce jour.

Ce bilan a déjà fait l'objet d'une présentation et d'un débat en commission d'urbanisme de la CCBA qui s'est réunie les 2 et 30 novembre 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner acte au Président de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 Décembre 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-14-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021